

03 OCT. 1989

4^e Bureau

MHB/ND
Poste 3672

Arrêté 2D/4B/I/89 n° 2299 du
portant protection des biotopes
abritant des chiroptères

03 OCT. 1989

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection du patrimoine naturel français et notamment ses articles 1 et 4 ;
- VU l'arrêté du 17 avril 1981 du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie et du Ministère de l'Agriculture fixant la liste/des mammifères sur l'ensemble du territoire et notamment son article 1er ;
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages siégeant en formation de protection de la nature en date du 28 septembre 1988 ;
- VU l'avis du président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône en date du 12 septembre 1989 ;
- VU l'avis du chef du service départemental de l'Office National des Forêts en ce qui concerne les terrains soumis au régime forestier en date du 08 septembre 1989 ;
- VU les articles L 131-1 et suivants du code des communes ;
- VU la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques ;
- VU la loi du 15 juillet 1980 modifiant l'article 257 du code pénal ;
- VU le code minier et notamment ses articles 8, 21, 106, 131, 133, 141 et 144 ;

...../.....

- VU la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution ;
- CONSIDERANT que la protection des galeries des mines, des puits et grottes inscrits sur la liste ci-annexée est nécessaire à la survie d'une importante colonie de chiroptères (chauves-souris), ainsi qu'à leur reproduction et à leur repos ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône ;

A R R E T E

- Article 1er : - Toutes actions ou tous travaux portant atteinte à la tranquillité et à la survie des chauves-souris occupant les sites constitués par les galeries souterraines des mines, les puits et les grottes inscrits sur la liste ci-annexée, sont interdits.
- Article 2 : - L'accès aux parties souterraines des mines, aux puits et aux grottes est strictement réservé aux archéologues, titulaires d'une autorisation spécifique de prospection ou de fouille délivrée par le Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, sous-direction de l'archéologie et aux naturalistes et scientifiques munis d'une autorisation délivrée par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Prévention des Risques Technologiques et Naturels Majeurs, direction de la protection de la nature.
- Article 3 : - Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône, le Sous-Préfet de LURE, les maires des communes de BUCEY-LES-GY, BUSSUREL, CALMOUTIER, CIREY-LES-BELLEVAUX, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, ESMOULIERES, FALLON, FLEUREY-LES-FAVERNEY, HAUT DU THEM -CHATEAU LAMBERT, JUSSEY, MONTCEY, PLANCHER-LES-MINES, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SERVANCE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VELLEFAUX, VELLEMINFROY et VESOUL, le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies des communes susvisées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

POUR LE



J.P. CHARPILLAT

FAIT A VESOUL, LE

03 OCT. 1989

LE PREFET,
Francois LEFEBVRE

COMMUNES	SITE PROTEGE PAR L'ARRETE DE BIOTOPE	LIEUX-DITS	REFERENCES CADASTRALES	PROPRIETAIRES
<u>BUCEY-LES-GY</u>	Puits de mine/grotte	"Champs Tourneaux"	Section D n° 1195	Commune de BUCEY-LES-GY
<u>BUSSUREL</u>	Puits de mine	"La Brosse"	Parcelle n° 9	Forêt sectionale de BUSSUREL
<u>CALMOUTIER</u>	Mine	"Les Roches"	Section A n° 891	Commune de CALMOUTIER
	Grotte de Combe l'Epine	"Craz-Bonta"	Section B n° 203	M. et Mme CAUTENET "Au Village" 70240 VELLEMINFROY
<u>CIREY-LES-BELLEVAUX</u>	Souterrain aqueduc	"Prés des Moines"	Section B n° 204	M. Marcel HENRY 70240 VELLEMINFROY
<u>DAMPVALLEY-LES-COLOMBE</u>	Grotte de Cotelotte Mines	"Canton de Betus"	Section AH n° 211, 308 et 309	Centre régional de BELLEVAUX
<u>ESMOULIERES</u>	Mines polymétalliques		Section A n° 234	Bois communal
			Section 1 n° G 296	M. Aimé OUDOT 70310 FAUCOGNEY
			Section 1 n° G 302	Mme Delphin TUAILLON "Saphoz-le-Bas" 70310 ESMOULIERES et Melle Andrée VUILLEMARD "La Maison Toinnot" 70310 ESMOULIERES (Indivision)
<u>FALLON</u>	Grotte/Puits de mines de fer	"La Côte"	Section B n° 769, 770 et 771	Bois communal

COMMUNES	SITE PROTEGE PAR L'ARRETE DE BIOTOPE	LIEUX-DITS	REFERENCES CADASTRALES	PROPRIETAIRES
<u>FLEUREY-LES-FAVERNEY</u>	Mines	"Au Dessus du Cabinet"	Section A n° 482	M. Roland BOURLIER 70160 FLEUREY-LES-FAVERNEY
<u>HAUT DU THEM - CHATEAU LAMBERT</u>	Mines de la fonderie		Parcelles n° 108, 109, 110, 111, 112, 113, 121, 128, 129, 130, 135, 137, 148, 157 et 170	M. Boruch CHOMSKI 42 rue Sibuet 75012 PARIS
			Parcelles n° 150, 118 et 119	MM. Gérard et Roger TOURDOT 70480 LE HAUT DU THEM
			Parcelles n° 157, 158 et 142	Mme Marie-Thérèse HENRIOT 14 rue de l'Abbaye 75006 PARIS
			Parcelles n° 139, 140, 143 et 153	Mme Paul LASSUS, usufruitière M. Michel TOURDOT, propriétaire 70440 SERVANCE
			Parcelles n° 134, 167, 168 et 169	M. Robert VALDENNAIRE (succession) Mme Robert VALDENNAIRE (indivision)
			Parcelles n° 117 et 135	Melle Marguerite ANTOINE 70440 SERVANCE

COMMUNES	SITE PROTEGE PAR L'ARRETE DE BIOTOPE	LIEUX-DITS	REFERENCES CADASTRALES	PROPRIETAIRES
<u>JUSSEY</u>	Mines de fer	"Au Dessus de Chazelle" et "Les Vignes de Chazelle"	Section E n° 219 et 229	M. Henri PAULIEN 45 rue de la Libération 70500 JUSSEY
	Anciens souterrains ou anciens forages		Section E n° 330 et 332	M. Yves THOMAS Rue du Parlement 70500 JUSSEY
	Grotte et mines d'Equévillons	"Aux Longues Pièces"	Section E n° 320	M. Paul COURTY 6 rue de l'Aître 70500 JUSSEY
<u>MONTCEY</u>		"Aux Rangés de Tereillot"	Section ZI n° 6	M. Gérard CARDOT 70000 MONTCEY
		"Aux Planches Communales"	Section ZI n° 2	Commune de MONTCEY
		"La Faule"	Section ZK n° 35	Commune de MONTCEY
		"Aux Longues Pièces"	Section ZK n° 38	M. et Mme Robert GERARD 70000 COLOMBIER
			Section ZI n° 59	M. Jean-Paul GALMICHE et Melle Florence SCHWALM Rue de la Vieille Cure 70000 MONTCEY

COMMUNES	SITE PROTEGE PAR L'ARRETE DE BIOTOPE	LIEUX-DITS	REFERENCES CADASTRALES	PROPRIETAIRES
<u>PLANCHER-LES-MINES</u>	Mines Notre-Dame		Parcelle A n° 260	Bois communal
	Mines du Laury		Parcelle A n° 260	Bois communal
	Mines "La Montignotte" et "Sainte-Barbe"		Parcelle A n° 325	Bois communal
	Mines du Mourlot		Parcelle A n° 29	Bois communal
	Mines "Au Dessus du Pont Piron" (Galeries de recherche)		Parcelle A n° 41 "Le Droit de Saint-Antoine"	Terrain domanial
<u>SAINT-BARTHELEMY</u>	Mines du Mont de Vannes	"Les Granges du Mont de Vannes"	Section B n° 61	M. André LOMBARD "Au Bourg" 70270 SAINT-BARTHELEMY
		"Les Rocailles"	Section B n° 154	M. André LOMBARD "Au Bourg" 70270 SAINT-BARTHELEMY
<u>SAINT-BRESSON</u>	Mines polymétalliques		Section D n° 241	Mme Veuve Jean-Paul LIPPUS
				139 avenue de la Vallée du Breuchin 70300 FROIDECONCHE
<u>SERVANCE</u>	Mines de la Croix de la Rouille		Section O n° 265	- Association Diocésaine 3 rue de la Convention 25000 BESANCON
				- M. Paul MARTIN 70110 VILLERSEXEL

COMMUNES

SITE PROTEGE PAR
L'ARRETE DE BIOTOPE

LIEUX-DITS

REFERENCES CADASTRALES

PROPRIETAIRES

SERVANCE (suite)

Mines de la Croix
de la Rouille

Section 0 n° 265

- M. Louis VINEL
70440 SERVANCE
- MM. DESEVAUX Frères
70310 BEULOTTE-
SAINT-LAURENT
- M. Pierre FRANCE
"Servanceuil"
70440 SERVANCE
- M. Jean-Claude FRANCE
"Croix du Rouille"
70440 SERVANCE
- M. Jean-Paul MOUGENOT
2 rue du Souvenir
88160 LE THILLOT
- M. Alain CLAUDON
"Les Evaudois"
70440 SERVANCE
- M. Marius ANTOINE
"Les Evaudois"
70440 SERVANCE
- Mme Andrée CLAUDEL
"Les Evaudois"
70440 SERVANCE
- M. André BOILLLOT
70440 SERVANCE

COMMUNES	SITE PROTEGE PAR L'ARRETE DE BIOTOPE	LIEUX-DITS	REFERENCES CADASTRALES	PROPRIETAIRES
<u>TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE</u>	Mines du Mont Jean		Section I n° 462	Groupement Forestier des Hauts Bois 2 rue des Chaudronniers 68000 MULHOUSE
<u>VELLEFAUX</u>	Mines	"Les Grands Prés"	N° 70 a	M. Marcel GARRET 70000 VELLEFAUX
<u>VELLEMINFROY</u>	Mines de Combernard	"Derrière la Roche"	N° C 241	Commune de VELLEFAUX
			Section C n° 367	Commune de VELLEMINFROY
			Section C n° 368	Mme Suzanne CHOPARD 77 ter rue du Général de Gaulle 90850 ESSERT
<u>VESOUL</u>	Galerie des Annonciades (ancien souterrain)	"Les Friches de la Roche"	Section C n° 466	Commune de VELLEMINFROY
			Section B n° 87	Ville de VESOUL

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le **03 OCT. 1989**
Le Préfet



Michel SAUCEROTTE

**DIRECTION des FINANCES
et des AFFAIRES DÉCENTRALISÉES**

VESOUL, le

02 AOUT 1990

...4.....^e Bureau

MHG/ND
Poste 3591

Affaire suivie par Mme GALMICHE

Arrêté 2D/4B/I/90 n° 2003 du **02 AOUT 1990**
complétant l'arrêté 2D/4B/I/89 n° 2299
du 03 octobre 1989 portant protection
des biotopes abritant des chiroptères

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection du patrimoine naturel français et notamment ses articles 1 et 4 ;
- VU l'arrêté du 17 avril 1981 du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et du Ministère de l'Agriculture fixant la liste des mammifères sur l'ensemble du territoire et notamment son article 1er ;
- VU l'arrêté 2D/4B/I/89 n° 2299 du 03 octobre 1989 portant protection des biotopes abritant des chiroptères ;
- VU la demande du maire de HAUT DU THEM - CHATEAU LAMBERT par laquelle il sollicite la protection d'une mine située sur le territoire de sa commune, parcelle 207 section 139 A ;
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages en date du 26 juin 1990 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône ;

...../.....

A R R E T E

Article 1er : - La liste annexée à l'arrêté 2D/4B/I/89 n° 2299 du 03 octobre 1989 est complétée par la mention suivante :

Commune : HAUT DU THEM - CHATEAU LAMBERT

Site protégé : Mine située parcelle 207 section 139 A appartenant à la commune de HAUT DU THEM - CHATEAU LAMBERT, ainsi que son deuxième accès situé parcelle 102 section 139 A "Tête du Midi" appartenant à M. Pierre CREVOISIER.

Article 2 : - Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône, le Sous-Préfet de LURE, les maires des communes de BUCEY-LES-GY, BUSSUREL, CALMOUTIER, CIREY-LES-BELLEVAUX, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, ESMOULIERES, FALLON, FLEUREY-LES-FAVERNEY, HAUT DU THEM - CHATEAU LAMBERT, JUSSEY, MONTCEY, PLANCHER-LES-MINES, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SERVANCE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VELLEFAUX, VELLEMINFROY et VESOUL, le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies des communes susvisées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

FAIT A VESOUL, LE 02 AOUT 1990

LE PREFET,


François LEFEBVRE